



## Information sur la mutuelle.

Arpège, mutuelle porteuse du contrat d' EES-Clemessy est depuis plus d'un an confrontée à des dissensions entre elle et AG2R qui la détient. MutaSanté auparavant intégré à Arpège, sort d'AG2R. Ceci implique que 75 personnes sur un total de 120 partent d'Arpège Mulhouse au 16/12/2018.

EES-Clemessy ne veut pas prendre le risque que la mutuelle soit mal gérée. Une solution a été trouvée. Le contrat de mutuelle reste aux mêmes conditions qu'actuellement chez Arpège mais la partie gestion administrative est reprise par la société CETIM.

La conséquence est :

-  la carte de tiers payant sera délivrée par Viamédis en lieu et place de SP Santé
-  les virements de ceux qui ont pris des options ne seront plus au nom d'arpège mais de CETIM.

Les interlocuteurs changent donc, mais pas les garanties.

-  Une nouvelle interface et Web et téléphonique sera mis en place le 01/01/2019.
-  La carte de tiers payant sera envoyée au 15/12/2018
-  une information sera diffusée par la direction d'ici décembre par courrier.
-  Tous les soins effectués jusqu'au 31/12/2018 seront gérés par Arpège comme avant
-  CETIM prend le relai pour les soins à partir du 01/01/2019.

C'est la date des soins qui détermine qui gère les soins.

Nous resterons vigilants lors de la période de fin d'année qui s'avère potentiellement problématique.